



APPROUVÉ

Centre
de services scolaire
des Découvreurs
Québec

**Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
de l'école des Cœurs-Vaillants,
tenue le mercredi 15 juin 2022, à 19h00, dans la grande salle de l'école.**

Personnes présentes lors de cette assemblée :

Denis Royer, représentant des parents et président
Martin Boucher, représentant des parents
Olivia Lafontaine, représentante des parents et vice-présidente
Virginie Guilbert-Couture, représentante des parents
Emmanuel Bouchard, représentant des parents
Jacinthe Legault, représentante du personnel enseignant
Marie-Claude Landry, représentante du personnel enseignant
Claudie Ouellet, représentante du personnel professionnel
Serge Dufour, représentant du service de garde
Louise Roberge-Lemieux, directrice
Julia Béland-Godin, directrice adjointe
Noémie Côté, secrétaire
Myriam Martin, substitut représentante du personnel de soutien

Personnes absentes lors de cette assemblée :

Marina Velosa Simoes, représentante du personnel de soutien

Bloc ouverture

1. Ouverture de la séance

Monsieur Denis Royer souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la séance à 19h07.

2. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Monsieur Denis Royer nous informe qu'il y a quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'elle souhaite ajouter, au onzième point de l'ordre du jour, le sujet d'une sortie plein air au préscolaire.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-64

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Landry et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter l'ordre du jour suivant :

BLOC OUVERTURE

1. *Ouverture de la séance*
2. *Vérification du quorum*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022*
5. *Suivis au procès-verbal de la séance du 16 mai 2022*
6. *Période de questions du public*
7. *Invités spéciaux : Madame Mélanie Charest, avocate CSSDD (heure à déterminer)*

BLOC DÉCISION ET CONSULTATION

8. *Établissement de la date de l'assemblée générale des parents : 7 ou 22 septembre (fiche 13)*
9. *Liste de matériel scolaire 2021-2022 – Fiche 8*
10. *Règles de fonctionnement du service de garde – Fiche 10*
11. *Modalités de la rentrée progressive*

BLOC INFORMATION

12. *Rapport du président (suivi d'une correspondance reçue)*
13. *Rapport de la directrice*
14. *Rapport du représentant du Conseil au Comité de parents*
15. *Questions des membres*
16. *Proposition de date et d'heure de la prochaine séance régulière : 24 août*
17. *Levée de la séance*

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-65

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Serge Dufour et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022.

Le procès-verbal du 16 mai est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal de la séance du 16 mai 2022

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'il n'y a pas de suivi particulier. Elle ajoute que certains points seront abordés lors du treizième point de l'ordre du jour, c'est-à-dire, au rapport de la directrice.

Madame Olivia Lafontaine souhaite savoir si le TROTTIBUS fonctionne toujours bien et comment cela se déroule. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que le TROTTIBUS est toujours bien en place et qu'environ 6 à 10 élèves le composent chaque matin. Elle ajoute qu'il s'agit d'un projet pilote positif. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne qu'une rencontre aura lieu la semaine prochaine afin de faire un bilan de celui-ci et de planifier l'année prochaine. Madame Olivia Lafontaine se demande si les participants portent les couleurs du TROTTIBUS et Madame Louise Roberge-Lemieux précise que seulement les adultes portent des dossards.

6. Période de questions du public

Madame Mylène Renaud, parent, souhaite transmettre ses félicitations pour l'événement Primaire en spectacle et mentionne qu'il s'agissait d'une belle soirée.

7. Invités spéciaux : Mélanie Charest, avocate CSSDD (heure à déterminer)

Madame Louise Roberge-Lemieux informe les membres que Madame Mélanie Charest ne pourra pas être présente lors de la séance.

Madame Virginie Guilbert-Couture mentionne qu'un avis écrit serait suffisant pour répondre aux questionnements des membres. Madame Louise Roberge-Lemieux précise que la demande a été faite auprès de Madame Mélanie Charest.

Bloc consultation et décision

8. Établissement de la date d'assemblée générale des parents : 7 ou 22 septembre 2022 (Fiche 13)

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que la rentrée scolaire 2022-2023 se fera le 31 août prochain. Elle précise que la rencontre du 7 septembre est choisie, elle aura donc lieu la semaine suivant la rentrée scolaire. En ce qui concerne la date du 22 septembre, Madame

Louise Roberge-Lemieux précise que celle-ci aurait lieu après les rencontres de parents et que cela permettrait donc de parler du Conseil d'établissement. Elle ajoute que si la date du 7 septembre est sélectionnée, les informations pourraient être transmises par voie de communiqué électronique.

Madame Olivia Lafontaine se demande si la possibilité de tenir l'assemblée le même soir que les rencontres de parents a été étudiée. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que les rencontres de parents se déroulent sur trois soirs et qu'il serait donc difficile de tenir des élections. De plus, elle ajoute que la combinaison des deux ferait en sorte qu'il s'agirait d'une longue soirée. Madame Olivia Lafontaine précise que cette idée était dans la perspective que les parents se sont déjà libérés pour les rencontres de parents. Madame Louise Roberge-Lemieux ajoute que si cette option est retenue, il faudrait cibler une des trois soirées.

Madame Virginie Guilbert-Couture souligne que lors de l'envoi de la communication aux parents du mois de juin, on peut y constater que la date du 7 septembre est écrite. Madame Louise Roberge-Lemieux précise qu'il s'agit d'une erreur.

Après quelques vérifications du calendrier, Madame Louise Roberge-Lemieux que la deuxième date serait plutôt le 21 septembre pour que celle-ci soit le mercredi.

Madame Virginie Guilbert-Couture mentionne qu'il serait idéal que l'assemblée ait lieu le 21 septembre étant donné que les rencontres de parents se déroulent sur trois soirs. Elle ajoute que cela permettrait aussi aux parents d'absorber les informations et de parler de l'assemblée lors des rencontres de parents.

Monsieur Denis Royer ajoute qu'il serait essentiel de tenir une rencontre du Conseil d'établissement à la suite de l'assemblée générale des parents pour effectuer l'élection des officiers.

Après quelques échanges, les membres du Conseil d'établissement sélectionnent le 21 septembre 2022 à 19h30 comme étant la date de l'assemblée générale des parents.

Madame Virginie Guilbert-Couture se demande si un rapport du Conseil d'établissement sera présenté à l'assemblée générale des parents et se questionne sur la date où celui-ci sera réalisé. Monsieur Denis Royer mentionne qu'un projet de rapport sera produit d'ici le 15 juillet 2022. Il ajoute que la rencontre du mois d'août permettra au Conseil d'adopter ce rapport.

9. Liste de matériel scolaire 2021-2022 – Fiche 8

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que les listes d'effets scolaires ont été transmises aux membres pour tous les niveaux scolaires et que ces dernières ont été révisées par les membres du personnel avec beaucoup d'attention. Elle ajoute que certaines modifications ont été effectuées notamment en lien avec le matériel pédagogique et la reprographie puisqu'il y avait un manque à gagner.

Madame Virginie Guilbert-Couture se demande si certains parents émettent des commentaires en ce qui a trait à la liste de matériel scolaire et son contenu. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'elle n'a reçu aucun commentaire de la part des parents.

Monsieur Denis Royer ajoute qu'au comité de parents, le sujet de la récupération et de la réutilisation du matériel a été abordé.

Monsieur Denis Royer observe que le montant de la liste de matériel scolaire des élèves de deuxième année ne semble pas être le bon. Madame Louise Roberge-Lemieux précise qu'il y a effectivement une erreur sur ce montant.

Monsieur Emmanuel Bouchard se demande à quel moment les listes de matériel scolaire seront envoyées aux parents et Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que ces dernières seront envoyées au début du mois de juillet.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-66

IL EST PROPOSÉ par Mme Olivia Lafontaine et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter les listes de matériel scolaire pour tous les niveaux.

10. Règles de fonctionnement du service de garde – Fiche 10

Monsieur Serge Dufour mentionne qu'il est en attente du Ministère en ce qui a trait à la tarification pour la prochaine année scolaire. Il suggère donc aux membres du Conseil d'établissement les montants suivants :

- Même montant pour les journées pédagogiques et la semaine de relâche;
- La pénalité pour les chèques sans provision serait de 10\$;
- La pénalité pour les retards lors de l'inscription à une journée pédagogique serait de 10 \$;
- La pénalité pour la non-fréquentation d'un élève à une journée pédagogique serait absorbée par la subvention du Ministère;
- La pénalité pour la non-fréquentation à une journée de relâche serait elle aussi absorbée par la subvention;
- La pénalité pour les retards en fin de journée, et ce par tranche de 15 minutes, serait de 8,62 \$. Il ajoute que certaines journées telles que les tempêtes ne sont pas chargées aux parents.

Monsieur Emmanuel Bouchard se questionne sur le montant de 8,62 \$ et sur la procédure qui a été prise pour fixer ce montant. Monsieur Serge Dufour précise qu'il s'est fié au tarif pour 60 minutes.

Madame Olivia Lafontaine se dit étonnée que le montant pour la non-fréquentation aux journées pédagogiques ou aux journées de la semaine de relâche ne soit pas si élevé. Monsieur Serge Dufour explique ce montant en mentionnant que ce dernier est établi en fonction de la présence de l'enfant ou non et qu'il s'agit du même fonctionnement pour l'autobus.

Madame Virginie Guilbert-Couture se demande si les règles budgétaires du Ministère sont sensiblement les mêmes. Monsieur Serge Dufour mentionne qu'habituellement les montants

sont similaires, mais qu'il peut y avoir des modifications. Il ajoute que ces règles budgétaires sont habituellement envoyées au mois de mars.

Madame Marie-Claude Landry se demande si le battement au préscolaire est chargé aux parents et Monsieur Serge Dufour mentionne qu'il est chargé aux parents sauf si l'enfant quitte pour aller dîner à la maison.

Madame Virginie Guilbert-Couture se demande s'il sera possible de revoir les montants lorsque les règles budgétaires seront reçues. Monsieur Serge Dufour mentionne que cela dépend du moment de la réception des règles budgétaires. Monsieur Denis Royer ajoute qu'il sera possible de rediscuter de ce point lors de la rencontre du mois d'août si celle-ci a lieu.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-67

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Legault et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2022-2023.

11. Modalités de la rentrée progressive + sortie plein air

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'elle souhaite présenter les directives concernant la rentrée progressive pour les élèves du préscolaire. De plus, elle ajoute que le 7 juin dernier a eu lieu la journée d'accueil des nouveaux élèves du préscolaire et que cette dernière fût agréable.

Madame Julia Béland-Godin présente les modalités suivantes pour la rentrée progressive :

- **Mercredi 31 août** : Le groupe-classe sera séparé en deux sous-groupes. L'un d'entre eux sera présent en avant-midi et le second en après-midi afin d'établir un premier contact, faire la gestion du matériel et de se familiariser avec la classe;
- **Jeudi 1^{er} septembre et vendredi 2 septembre** : Tous les élèves du préscolaire seront présents en classe, mais seulement en avant-midi;
- **Mardi 6 septembre** : Tous les élèves seront présents dans la classe et suivront l'horaire régulier.

Madame Louise Roberge-Lemieux ajoute que les éducateurs(trices) du service de garde seront présents en classe lors de ces journées pour soutenir les élèves.

Monsieur Serge Dufour se questionne sur les modalités des précédentes rentrées progressives. Madame Marie-Claude Landry précise qu'auparavant, tous les élèves étaient présents lors de la première journée et que les deux journées suivantes se vivaient en alternance.

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que les enseignantes du préscolaire souhaitent effectuer une sortie en plein air. Madame Marie-Claude Landry explique que celle-ci aurait lieu à la marina de Cap-Rouge et que cette activité permettrait aux élèves de marcher, profiter

du fleuve et profiter d'une petite surprise glacée. Elle ajoute que les groupes seraient de retour en fin de journée et que les parents seront sondés pour obtenir leur autorisation.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-68

IL EST PROPOSÉ par Madame Olivia Lafontaine et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter la sortie en plein air pour les élèves du préscolaire.

Bloc information

12. Rapport du président (suivi d'une correspondance reçue)

Monsieur Denis Royer souligne avoir été informé d'une correspondance provenant d'un groupe de parents à l'égard du Conseil d'établissement et destiné au Centre de services scolaire.

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'un suivi à cette correspondance lui sera faite au moment venu. Elle ajoute qu'un suivi sera effectué auprès des membres, selon les circonstances.

Monsieur Emmanuel Bouchard se demande si la correspondance constitue bel et bien une plainte contre le Conseil d'établissement et la direction. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'il s'agit de la procédure adoptée par les services juridiques et qu'il s'agit d'une mécanique de traitement. Elle précise que la correspondance est traitée comme telle, mais qu'il ne s'agit pas d'une plainte formelle.

Monsieur Denis Royer ajoute que la direction a été informée de l'existence de cette correspondance et qu'il souhaitait la présenter au Conseil d'établissement par souci de transparence.

Madame Virginie Guilbert-Couture se questionne sur l'obligation du Centre de services scolaire d'informer les membres du Conseil d'établissement ainsi que la direction en ce qui a trait au suivi effectué à cette correspondance. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'il n'en a pas l'obligation.

13. Rapport de la directrice

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que les dernières semaines sont une période intense d'activités à l'école étant donné la fin de l'année scolaire et que les épreuves de fin d'année sont presque terminées.

Madame Louise Roberge-Lemieux souligne que le 10 juin dernier a eu lieu Primaire en spectacle et qu'il s'agissait d'une belle réussite. Elle ajoute qu'aucun billet n'était disponible quelques heures après le début de la mise en vente et qu'il était fort agréable de découvrir le talent des élèves de l'école des Cœurs-Vaillants. Madame Louise Roberge-Lemieux tient à souligner le travail acharné de Madame Brigitte Lachapelle et du comité de travail pour l'organisation de ce bel événement.

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que des travaux ont récemment eu lieu dans la cour d'école. En effet, elle précise que les nouveaux filets ont été installés sur les buts de

soccer et que ceux-ci ont été sablés et repeints. De plus, elle ajoute que deux autres buts devraient être installés sous peu. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que les modules d'hébertisme sont installés. Madame Jacinthe Legault souligne qu'il y a présentement un flou sur la clientèle ayant accès à ces derniers. Madame Louise Roberge-Lemieux précise que, pour le moment, il s'agit des élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année qui ont accès aux modules d'hébertisme. De plus, Monsieur Serge Dufour mentionne que les élèves présents au service de garde ont aussi l'autorisation d'exploiter ces installations. Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle que ces travaux ont été possibles grâce à la contribution du fonds d'aide Desjardins et de la Fondation. Elle ajoute que l'inauguration officielle aura lieu le 17 juin prochain lors de la coupe du ruban.

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que la fête des bénévoles a eu lieu récemment et qu'il était vraiment plaisant de les accueillir et se réunir. Elle ajoute que ceux-ci font une réelle différence et tient à remercier les membres du Conseil d'établissement pour leur implication.

Madame Julia Béland-Godin souligne que la fête des finissants aura lieu le 21 juin prochain pour célébrer la fin du primaire pour les élèves de 6^e année. Elle ajoute qu'avec le retour des évaluations ministérielles, cette cérémonie sera une belle façon de souligner la fin de leur parcours à l'école des Cœurs-Vaillants.

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que des journées thématiques auront lieu à la fin de l'année et que Zone Aquaterre sera présent au gymnase de l'école pendant les deux dernières journées. Madame Olivia Lafontaine se questionne sur les activités offertes par Zone Aquaterre et Madame Marie-Claude Landry précise qu'il s'agit d'îles de la survie où les élèves sont amenés à faire des îles et les protéger. De plus, elle ajoute que Zone Aquaterre a été fondé par un(e) enseignant(e) en éducation physique et que les activités sont ouvertes à tous. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne que les activités sont sous forme de défis et qu'elles permettent aux enfants de bouger.

Madame Jacinthe Legault mentionne que l'album des finissants est arrivé et qu'il sera remis lors de la fête des finissants.

Madame Louise Roberge-Lemieux souligne qu'une haie d'honneur ainsi que le retour de la thématique des olympiques auront lieu lors de la dernière journée d'école. Ce sera en quelque sorte, la cérémonie de clôture.

Madame Julia Béland-Godin mentionne que la conférence aux parents a été peu populaire, mais que celle-ci a été forte intéressante et s'est terminée par une discussion ouverte. Elle ajoute qu'il s'agissait d'un succès avec l'organisme. Madame Olivia Lafontaine témoigne de son expérience et mentionne que la conférence était axée sur la connaissance du monde du numérique et que la période d'échange était très constructive. De plus, Madame Olivia Lafontaine ajoute qu'il serait intéressant d'avoir une petite zone de clavardage pour discuter de différents sujets entre parents. Madame Louise Roberge-Lemieux et Madame Julia Béland-Godin soulignent qu'elles ont ressenti un besoin d'éducation sur le numérique.

Monsieur Serge Dufour précise que 132 enfants ont participé à la dernière journée pédagogique. Il mentionne que le taux de participation est incroyable et qu'il ressent un besoin des parents que les enfants puissent sortir. Madame Olivia Lafontaine se demande si

les sorties à l'extérieur de l'école seront prioritaires pour l'an prochain et Monsieur Serge Dufour dit qu'il tentera plutôt d'alterner. Madame Olivia Lafontaine se demande s'il existe un forfait annuel pour les tarifs du transport scolaire. Monsieur Serge Dufour et Madame Julia Béland-Godin précisent que le coût du transport scolaire dépend de plusieurs facteurs.

Madame Louise Roberge-Lemieux annonce que la mosaïque est terminée et que tous ont contribué à la réalisation de celle-ci. Elle précise que l'ouvrier fait face à un défi pour l'installation étant donné la présence de pierre derrière celle-ci. La mosaïque sera donc installée prochainement.

En terminant, Madame Louise Roberge-Lemieux souhaite souligner le départ et transmettre ses remerciements aux personnes suivantes :

- Monsieur Martin Boucher pour son implication des dernières années au Conseil d'établissement étant donné le départ au secondaire de son fils;
- Madame Claudie Ouellet pour son implication au Conseil d'établissement étant donné son départ en congé de maternité;
- Madame Noémie Côté pour son travail au sein du Conseil d'établissement à titre de secrétaire;
- Aux membres du Conseil d'établissement pour leur implication tout au long de l'année scolaire;
- Aux membres du public pour leur présence à chaque séance du Conseil d'établissement.

14. Rapport du représentant du Conseil au Comité de parents

Monsieur Denis Royer mentionne qu'il n'a pu se présenter à la dernière rencontre, mais que celle-ci s'agit habituellement d'un bilan. De plus, il ajoute qu'il a parlé au président étant donné qu'un travail de collaboration est effectué en lien avec la politique des frais chargés aux parents.

Monsieur Denis Royer souligne que différents sujets ont été abordés tels que les activités de formations qui seront ciblées pour 2022-2023, une discussion sur l'assemblée des parents ainsi que le rapport des différentes instances. De plus, il ajoute que le procès-verbal pourra être envoyé aux membres lorsque ce dernier sera disponible et approuvé.

Monsieur Denis Royer mentionne que les écoles débordent et que le Centre de services scolaire souhaite revoir les aires de desserte et évalue l'option d'obtenir des locaux mobiles.. Monsieur Denis Royer souligne que Monsieur Christian Pleau ne semble pas avoir d'inquiétudes quant au recrutement du personnel scolaire, car le territoire du Centre de services scolaire est petit et la présence de l'Université Laval sur le territoire permet d'obtenir des stagiaires.

Madame Olivia Lafontaine se demande si les membres du Conseil d'établissement devraient se mobiliser en lien avec l'anglais intensif et la formule offerte par le Centre de services

scolaire. Monsieur Denis Royer propose de laisser cette initiative aux prochains membres du Conseil d'établissement, qui pourront établir une stratégie le cas échéant. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que ce mode de fonctionnement est établi depuis plusieurs années et que le Centre de services scolaire précise qu'une autre méthode pour l'anglais intensif ne serait pas viable. De plus, Madame Jacinthe Legault précise que l'option du choix de vivre l'anglais intensif ou non n'est pas une option qui est vécue dans plusieurs écoles. Monsieur Denis Royer conclut en mentionnant que l'anglais intensif n'est pas l'enjeu actuel du comité de parents.

15. Questions des membres

Madame Olivia Lafontaine se demande si d'autres écoles ont entrepris un mouvement pour offrir l'anglais intensif de manière personnalisée, c'est-à-dire, d'offrir le choix aux parents. Monsieur Denis Royer précise qu'aucun mouvement n'a été entrepris et que la seule ouverture du Centre de services scolaire d'offrir l'anglais intensif de manière personnalisée est lorsqu'il n'y a pas de groupe de 6^e année dans un établissement étant donné que les élèves de 5^e et 6^e année ne font généralement pas d'anglais intensif.

Madame Virginie Guilbert-Couture se demande si l'assemblée générale des parents est organisée lors de la rencontre du mois d'août. Monsieur Denis Royer précise que des informations seront fournies lors de la prochaine rencontre quant à l'organisation de cette assemblée. Il ajoute que Madame Louise Roberge-Lemieux présidera la soirée et qu'il présentera le rapport du Conseil d'établissement à ce moment. Madame Olivia Lafontaine se questionne sur le processus de sélection des enseignants qui siègent au Conseil d'établissement et Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que le tout se déroule par un vote entre les membres du personnel.

16. Proposition de date et d'heure de la prochaine séance régulière : 24 août

Monsieur Denis Royer mentionne qu'il s'agit d'une date proposée et se questionne s'il est préférable de tenir la rencontre à 19h00 ou plus tard ainsi que de la possibilité de tenir la rencontre de façon virtuelle.

Après quelques échanges, les membres conviennent de tenir la prochaine séance le 24 août, à 19h00, sur Teams.

17. Levée de la séance

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-69

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Legault et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de lever l'assemblée à 20h22.

Denis Royer
Président

Louise Roberge-Lemieux
Directrice

Index des résolutions

Résolutions	Date	Sujet
CE-22/21-64	2022-06-15	Adoption de l'ordre du jour
CE-22/21-65	2022-06-15	Adoption du procès-verbal du 16 mai
CE-22/21-66	2022-06-15	Adoption des listes de matériel scolaire pour tous les niveaux
CE-22/21-67	2022-06-15	Adoption des règles de fonctionnement du service de garde pour 2022-2023
CE-22/21-68	2022-06-15	Adoption de la sortie en plein air du préscolaire
CE-22/21-69	2022-06-15	Adoption de la levée de la séance